

Badminton Club d'Ostwald (B.C.O.)

20 A rue d'Ostwald
67 380 LINGOLSHEIM

Monsieur,

Le Badminton Club d'Ostwald (BCO) a pour objet la promotion du badminton et de ses valeurs. Notre association compte aujourd'hui plus de 100 licenciés de 7 à 77 ans, loisirs et compétiteurs. Nous avons 7 équipes évoluant de la départementale jusqu'à la nationale et organisons chaque année un tournoi ouvert à l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Badminton.

① **Nos ambitions :**

- ✓ Promotion de la pratique du badminton pour tous,
- ✓ Offrir à chaque participant un niveau de badminton adapté à leur niveau,
- ✓ Donner la possibilité aux jeunes de découvrir et pratiquer le badminton, notre club est labellisé « Ecole Française de Badminton 2 étoiles ** »,
- ✓ Pérenniser les niveaux de jeu de nos équipes séniors,
- ✓ Renouveler notre équipement sportif,

Comme vous pouvez le comprendre, maintenir un club, le faire évoluer et mener à bien ces projets engendrent des coûts. Pour cela nous avons besoin de **VOUS**. Ainsi nous sommes à la recherche de partenaires privés susceptibles de nous apporter une aide financière afin de nous aider à promouvoir notre sport et ses valeurs.

② **Devenez notre sponsor et soyez partout :**

- ✓ A partir de 500 € : votre logo sur les supports de communication du BCO (Affiches / Facebook / Site internet) et affichage publicitaire lors de notre tournoi.
- ✓ A partir de 1 000 € : en complément, votre logo sur le textile du BCO, porté par tous nos joueurs lors des rencontres et des tournois. A cet effet, vous trouverez ci-joint une maquette de votre logo sur nos maillots.

③ **Devenez notre mécène : une relation GAGNANT/GAGNANT :**

- ✓ Bénéficier d'avantages fiscaux : tout don à une association donne droit pour le mécène à des réductions d'impôts allant jusqu'à 66% des dépenses engagées (Art. 200 du Code Général des Impôts).

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire sur notre club et ses projets. Dans l'espoir que vous serez sensible à cette demande, je vous prie d'agréer Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée,

Sportivement votre,

Tiffany NOMBRET
Présidente du BCO



SIREN : 452 474 984 – SIRET : 452 474 984 00013 - AGRÈMENT : 67 F 175

ASSOCIATION INSCRITE AU VOLUME XI sous le N°405

www.badminton-ostwald.org

Siège : 6 place d'Andlau 67540 Ostwald

MECENAT

Une relation **GAGNANT/GAGNANT** : tout don à une association donne droit pour le mécène à une réduction d'impôts allant jusqu'à 66% des dépenses engagées.

Exemples :

Don de 500€

Réduction
fiscale
330 €

Coût réel
170 €

Don de 1 000€

Réduction
fiscale
660 €

Coût réel
340 €

Don de 1 500€

Réduction
fiscale
990 €

Coût réel
510 €

VS

Article 200 du Code Général des Impôts :

Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant, les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, (...), au profit notamment d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, (...)

Bulletin Officiel des Impôts 5B-14-07 n°71 du 16 mai 2007 :

Revalorisation du seuil des contreparties autorisées pour les versements effectués par les particuliers à compter du 1^{er} janvier 2006

Le point 3. rappelle que pour être éligible à la réduction d'impôt prévue par l'article 200 du CGI, le versement doit avoir un caractère désintéressé.

Il rappelle que, par principe, les versements effectués (...) sont exclus du champ

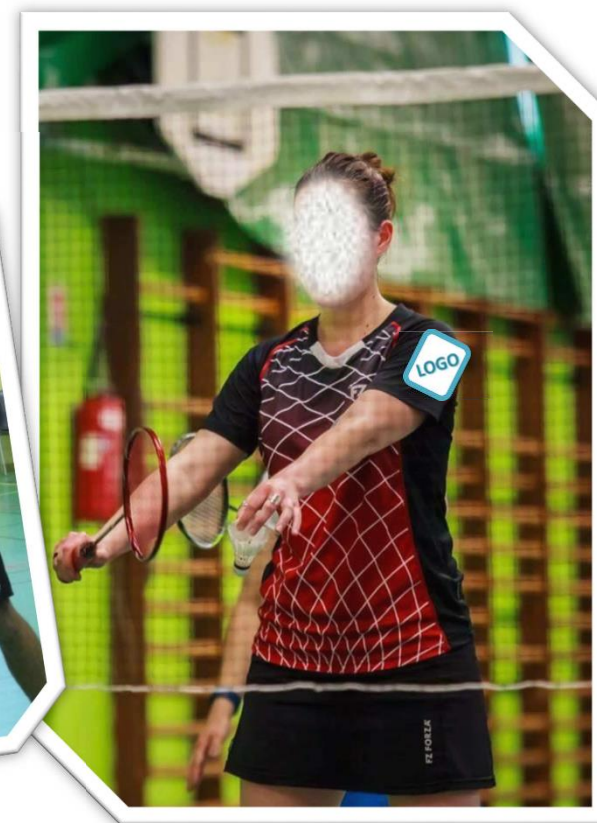
SPONSORING

SOYEZ PARTOUT :

A partir de 500€ : votre logo sur tous les supports de communication du BCO (Affiches / Facebook / Site internet) et affichage publicitaire lors de notre tournoi.

A partir de 1 000€ : en complément votre logo sur le textile du BCO porté par tous nos joueurs lors des rencontres et des tournois.

Emplacement de votre logo
sur
notre maillot actuel :



d'application de la réduction d'impôt lorsqu'ils sont assortis de contreparties.

Selon la circulaire de la Fédération Française de Badminton relative à la tenue vestimentaire et à la publicité : le logo ne pourra dépasser 20 cm².